

Agir ensemble pour l'environnement



> Samedi 20 mars

participez au nettoyage

de la Nature !

Hauts-de-France

PROPRES

#hdfpropres



Ville de Leers



2 ■ Sommaire

4-5 ► RETOUR EN IMAGES

6-7 ► ACTION SOCIALE/EMPLOI



8 Leersois recrutés grâce au Job Dating
La vaccination contre la Covid-19
La vie dans les résidences seniors

8 à 10 ► JEUNESSE / SPORT

La petite enfance, une priorité pour Leers !
Le portail *Famille* nouvelle version
Pour le sourire des enfants
Ils remportent les olympiades de Physique
Leers au 6^e tour de la coupe de France de football

11 ► VIE MUNICIPALE

Élisabeth Audric, nouvelle Directrice Générale des Services de la Ville

12-13 ► DOSSIER

Des vœux 2021 virtuels

14-15 ► VIE ÉCONOMIQUE

Family Vrac : une nouvelle façon de consommer
Des travaux à prévoir ? Renoleers est là
Infos Mel : Transport et Logement

16 ► CULTE

L'abbé Gérard Catteau nous a quittés
Visitez l'église Saint-Vaast depuis chez vous

17 à 19 ► CADRE DE VIE

Stop à la vitesse excessive
Attention ! Zone bleue
Vous souhaitez vous débarrasser de déchets encombrants ?
Opération *Hauts-de-France Propres*

20 ► FESTIVITÉS / CULTURE

Calendrier des inscriptions
Interview de David Malbranque

21 ► AGENDA

22 ► TRIBUNE POLITIQUE

23 ► ÉTAT CIVIL - INFOS PRATIQUES

De Vous À Nous

Dans le Leers infos n° 63, nous vous avons sollicités pour avoir votre avis sur le cadre de vie leersois. 85 personnes ont répondu au sondage :

PROPRETÉ : 75 % des participants sont prêts à s'investir dans l'opération Ville propre (une fois par mois pour 60 % d'entre eux).

LUTTE CONTRE LE DÉPÔT SAUVAGE : 78 % des participants sont favorables au changement du circuit entrée / sortie de la déchetterie du Sartel. Par ailleurs, la déchetterie reste le service de dépôt de déchets encombrants le plus utilisé parmi l'ensemble des solutions existantes (voir page 18).

CIVISME : Les participants ont, en priorité, demandé ou proposé des solutions pour le stationnement, l'entretien des trottoirs et fils d'eau, la circulation routière ainsi que les déjections canines qui souillent les trottoirs.

ANIMAUX DE COMPAGNIE : À la quasi-unanimité, les propriétaires d'animaux de compagnie ayant répondu au sondage ont demandé à disposer de distributeurs de sachets plutôt que de canisettes (ces dernières n'étant apparemment pas ou très peu utilisées).

MOBILIER URBAIN : Les participants souhaitent l'ajout de nouvelles poubelles ainsi que de bancs dans divers endroits de la ville. Ils demandent également plus de bacs fleuris, d'arbustes et de fleurs et proposent des solutions pour empêcher les dépôts sauvages.

BIO BOX : 67 % des votants souhaitent le développement de la Bio Box (compost partagé).

La commission « Qualité du cadre de vie et écocitoyenneté » remercie tous les participants. Les commentaires et avis recueillis dans ce sondage seront étudiés. Nous vous tiendrons informés des suites apportées à vos nombreuses suggestions.

Restons optimistes

Après une année 2020 bouleversée par la crise liée à la Covid, cette nouvelle année nous apporte des raisons d'espérer, en particulier, avec le démarrage de la vaccination.



Jean-Philippe Andriès
Maire de Leers

Dans la région, la campagne de vaccination a débuté le 4 janvier. Afin de vous communiquer un maximum d'informations pratiques sur ce sujet, nous vous avons fait parvenir, mi-janvier, une nouvelle Lettre infos et nous avons mis en service un numéro d'appel dédié.

En outre, nous travaillons avec les villes limitrophes pour essayer d'obtenir un centre de vaccination à proximité et sommes toujours dans l'attente d'une décision de la Préfecture.

Comme le prévoit le protocole, les résidents de l'ÉHPAD ont été vaccinés les 28 et 29 janvier.

59 résidents et 6 patients de l'accueil de jour, ainsi qu'une trentaine de salariés, ont reçu la première injection. Les doses réceptionnées nous ont également permis d'en faire bénéficier 17 résidents des *Quatre vents*.

Pour les autres résidents vivant à la résidence autonomie, le sujet de la vaccination au sein de l'établissement est toujours à l'étude par nos autorités, j'invite donc toutes celles qui le peuvent à prendre rendez-vous dans un centre de vaccination.

Au-delà des problématiques actuelles liées à la crise sanitaire, la municipalité s'active pour faire avancer les projets qui ont été engagés et en amorcer de nouveaux.

Vous l'avez sûrement constaté, la zone bleue est de retour en centre-ville. Suspendue durant les travaux de l'opération *Cœur de Ville*, sa remise en service était une demande des commerçants, pour faciliter les achats locaux. Le stationnement y est toujours gratuit mais règlementé, pensez donc bien à mettre votre disque!

Enfin, je félicite l'équipe senior du LOS Football qui a participé au 6^e tour de la coupe de France de football, match contre Loon-plage, le 31 janvier dernier. Les Leersois peuvent être fiers de leur parcours.

La crise sanitaire continue à mettre à rude épreuve le monde associatif. Et même si certains arrivent à adapter leurs activités face aux restrictions, beaucoup sont à l'arrêt, alors qu'en temps normal notre vie associative est si dynamique. Il en est de même pour nos manifestations municipales et nous réfléchissons à de nouveaux formats de diffusion.

Souhaitons que cette vie associative, culturelle, sportive, caritative... reprenne au plus vite. En attendant, continuons à nous protéger les uns, les autres pour lutter efficacement contre le virus.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Andriès

Rédaction : Martine Marmus - Anthony Reynaert

Mise en page : Frédéric Fouriaud

Photos : Service Communication

Édition : Mairie de Leers

Impression : Imprimerie Monsoise (Mons-en-Barœul)

Dépôt légal : Février 2021

Tirage : 5 000 exemplaires

Mairie de Leers

25, rue de Lys - BP 11 59115 Leers

Tél. : 03 20 200 600 - contact@ville-leers.fr

Ouverture

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et

de 13 h 30 à 17 h 30. Samedi de 8 h à 12 h

Permanence du maire

le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur : www.ville-leers.fr ■ Ville de Leers ■ Ville de Leers



4 Retour en images



◀ Distribution des colis de Noël

Afin d'éviter le traditionnel rassemblement en mairie, c'est à la salle André Kerkhove que les aînés sont venus chercher leur traditionnel colis de Noël dans des conditions de distanciation et de sécurité optimales. La distribution était assurée par les élus.

Au total, 941 colis ont été remis pour le bonheur de 1326 aînés, y compris les personnes préférant habituellement participer au banquet de Noël.

Des cartes de Noël pour les résidents des Quatre vents ▼

En discutant en famille, Margaux Stoop a eu envie de créer une carte de Noël pour son arrière-grand-mère « mamie Nicole », vivant à la résidence autonomie *Les quatre vents*. Et, pour ne pas oublier les autres résidents, Margaux a proposé à sa maîtresse d'école, M^{me} Liagre, de réaliser avec toute la classe de jolies cartes et dessins de Noël pour l'ensemble des aînés de la résidence. Merci à tous les enfants d'avoir mis du baume au cœur à nos aînés !



▼ Le Père Noël a visité les écoles

Cette année, conditions sanitaires obligent, le Père Noël, le maire et l'adjoint chargé des Écoles n'ont pas pu remettre en mains propres coquilles et bonbons aux écoliers leersois. Ils sont quand même passés dans les différentes classes de maternelle et d'élémentaire pour souhaiter à chacun de joyeuses fêtes et déposer les cartons de friandises qui ont ensuite été distribuées par les enseignants.



◀ Collecte des sapins

Samedi 9 janvier, deux bennes d'un poids total de 940 kg ont été collectées, par la Ville en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, pour le recyclage des sapins de Noël.



Un joli décor hivernal pour notre moulin ▶

En janvier, la ville a subi un épisode neigeux rapide mais qui nous a laissé de belles cartes postales comme cette photo du moulin entouré de son manteau de neige, immortalisée par Jonathann Leclercq. Bravo au photographe!



▼ Vous avez contribué à faire de Leers une ville en fête...

...en participant aux deux concours proposés par la Ville à l'occasion des fêtes de fin d'année. Merci ! Les internautes ont voté, les lots ont été remis aux gagnants, en petit comité, courant février.



Concours ENCHANTONS NOËL

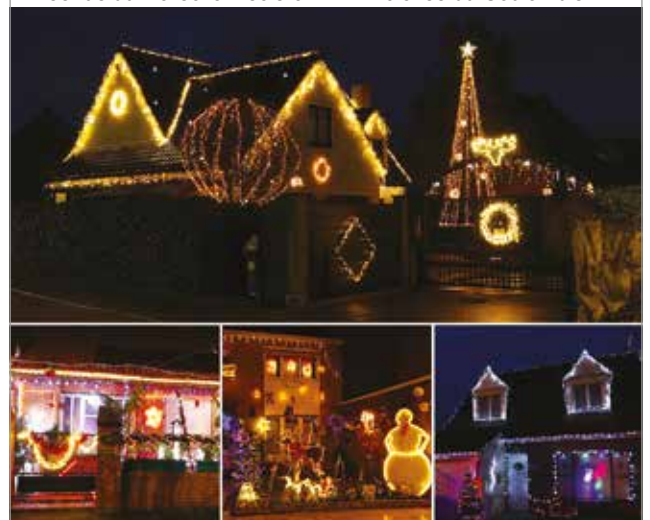
Les internautes ont voté pour leur prestation musicale préférée. Dans la catégorie **Enfant**, les gagnantes sont Méline Amery (en chant) et Lucie De Graff (en musique). Dans la catégorie **Adulte**, les gagnants sont Marie-Dominique Petit et sa famille (en chant) et Augustin D'Orgeville (en musique). Bravo à tous les participants !



Concours ILLUMINONS NOËL

Le jury se compose des internautes mais aussi des jeunes du CMJ. Voici dans l'ordre les 4 maisons gagnantes :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| 1. 1 Clos de la vieille Cense | 3. 7 rue Corneille |
| 2. 88 rue du Maréchal Leclerc | 4. 20 allée du Coulombier |



8 Leersois recrutés grâce au Job Dating organisé en mairie de Leers

La Ville de Leers se mobilise pour l'Emploi

La Ville de Leers est partenaire de Pôle Emploi et membre des organismes du secteur : La Mission locale et la Maison de l'initiative et de l'Emploi (MiE) du Roubaisis pour agir sur l'emploi.

Grâce à ces collaborations, les Leersois bénéficient :

- D'une permanence toutes les semaines de la Mission locale en mairie pour accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans sur les thématiques de l'emploi et de la formation ;
- De 15 contrats aidés en mairie et au CCAS avec Pôle Emploi ;
- D'ateliers sur le territoire animé par la MiE.

La Ville de Leers peut également vous accompagner dans votre recherche d'emploi avec, par exemple, la mise à disposition d'un ordinateur et d'une imprimante. En 2021, ce service sera étoffé afin de vous proposer aussi l'aide à la rédaction de CV, la préparation d'entretiens de recrutement, l'aide à la mobilité et la mise en relation avec les acteurs de l'emploi.

Ce sont 17 candidats qui ont été reçus le jeudi 21 janvier pour pourvoir 8 postes en contrats aidés à la mairie dans différents services : Centre Petite Enfance, écoles, complexe sportif et propreté urbaine.

Organisé avec Pôle Emploi, la Mission locale de Wattrelos-Leers, le Département, la MiE (Maison de l'initiative et de l'Emploi) et la Ville de Leers, ce Job Dating est la 2^e édition du genre. Les différents partenaires

Qu'est-ce qu'un contrat aidé ?

La dénomination officielle est Parcours Emploi Compétences, ces contrats d'une durée d'un an sont à destination des personnes éloignées de l'emploi ou qui ont eu une rupture dans leur parcours.

Les contrats aidés bénéficient d'une participation de l'État pour encourager les employeurs à sauter le pas.

L'objectif de ces contrats est d'accompagner les personnes dans un parcours d'insertion professionnelle, de les qualifier et de les former pendant la durée du contrat. À la fin, ils doivent pouvoir trouver un travail dans n'importe quelle entreprise et repartir du bon pied.

ont ciblé les demandeurs d'emploi qu'ils suivent pour participer à ce recrutement et ont organisé cette journée avec la mairie.

Sur la base des postes à pourvoir, chaque candidat a pu se positionner sur les postes proposés. Au préalable, Pôle Emploi avait organisé une séance de coaching pour chacun, session qui a porté ses fruits puisque tous les postes ont été pourvus.

Un tremplin pour l'avenir

Pendant la durée du contrat aidé, les personnes bénéficient d'un suivi de Pôle Emploi et de la Ville de Leers pour leur proposer des formations et travailler leur projet professionnel.

En 2021, la Ville de Leers souhaite également adhérer au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par la MiE du Roubaisis afin de renforcer l'accompagnement des personnes en contrat aidé et leur donner un maximum de chances de trouver un emploi à l'issue de leur contrat en mairie.

Par le biais d'ateliers, de formations, la MIE accompagne individuellement les demandeurs d'emploi pour lever tous les freins qui limitent le retour à l'emploi. En 2021, l'objectif est de suivre 30 Leersois par ce dispositif.



Une candidate reçue par des représentants de Pôle Emploi, la Ville de Leers et la Mission locale.

La vie dans les

Afin de maintenir les liens avec leurs proches, les résidents peuvent recevoir leur entourage dans des espaces sécurisés aménagés.

Tous les jours, sauf le dimanche, les résidents de l'ÉHPAD peuvent passer un moment avec leurs proches.

Afin d'alléger au maximum cette contrainte, l'établissement a décidé de ne pas imposer de rendez-vous, hormis le samedi.

Des masques transparents ont été commandés afin de faciliter les échanges en permettant la lecture sur les lèvres.

La vaccination contre la COVID-19

La vaccination a démarré le 18 janvier pour les personnes de 75 ans et plus et les personnes pouvant présenter des formes graves.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, il est nécessaire de discuter avec votre médecin traitant, lui seul décidera si vous avez une pathologie ou des facteurs à risque.

Pour vous faire vacciner, vous devez vous rendre dans un des centres de vaccination de votre choix en prenant rendez-vous au préalable.

Les centres les plus proches sont :

- **Le Centre Hospitalier de Roubaix**,
37 rue de Barbieux à Roubaix
Tél. : 03 20 99 30 99

- **L'Hopital Privé de Villeneuve d'Ascq**,
20 avenue de la Reconnaissance
à Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 62 94 36 77

**Pour connaître l'ensemble
des centres de vaccination,**
appelez le 03 92 04 34 71
ou allez sur www.sante.fr.

Si vous avez besoin d'aide,
contactez la Ville de Leers au
03 61 76 02 60

À l'ÉHPAD de Leers, la vaccination des résidents et des professionnels s'est déroulée les 28 et 29 janvier.

Le protocole de vaccination a été respecté pour chaque personne :

- Recueil du consentement directement ou auprès du représentant légal.
 - Visite médicale auprès du médecin traitant pour une information éclairée et une prescription.
 - Avant la vaccination : vérification de l'absence de contre-indication.
 - Traçabilité sur vaccination Covid-19.
 - Surveillance du patient durant 15 minutes.
- Grâce à la mobilisation de l'équipe de la résidence des Cygnes, des médecins traitants de Leers et des infirmières libérales, la vaccination s'est déroulée dans de bonnes conditions.



Un médecin retraité bénévole a vacciné les volontaires.

Ont été vaccinés :

- 59 résidents de l'ÉHPAD et 6 personnes de l'Accueil de jour
- 32 salariés (agents communaux et personnel de l'ÉHPAD)
- 8 professionnels de santé libéraux intervenant à l'ÉHPAD

Des doses reçues en supplément ont également permis de vacciner à la résidence autonomie :

- 17 résidents
- 4 salariés

Valérie Six, députée du Nord, a assisté avec Jean-Philippe Andriès, maire, et Guy Deschamps, adjoint à l'Action sociale, à la campagne de vaccination à la résidence des Cygnes.



résidences seniors

À la résidence *Les quatre vents*, les activités ont repris

Dans le respect des consignes sanitaires en résidence autonomie, des activités sont à nouveau organisées à la résidence *Les quatre vents*. Elles sont animées par Joséphine Sénécourt présentée dans le précédent *Leers infos*.

Pour les fêtes de fin d'année, un repas festif suivi d'un loto ont été organisés pour l'ensemble des résidents, sur trois jours afin de limiter le nombre de convives. Désormais, des activités sont proposées plusieurs fois par semaine, à différents moments de la journée : travaux manuels,

Témoignage de Michel Gandon qui rend visite chaque jour à son épouse Nicole, résidente de l'ÉHPAD depuis décembre 2019 : « Nous apprécions que les visites soient maintenues librement en semaine, cela me permet de continuer à voir mon épouse presque tous les jours. Le samedi, ce sont mes enfants qui viennent et ils doivent prendre rendez-vous. Même si nous ne pouvons passer qu'une demi-heure ensemble dans une salle commune, - avant je restais tous les après-midis et nous étions dans la chambre - nous nous sentons bien accueillis et en sécurité, par rapport à toutes les mesures mises en place : aménagement des espaces dans le restaurant, prise de température, mise à disposition de gel... ».

jeux, gym douce... Autant de moments de convivialité pour se retrouver et partager du temps ensemble.

Enfin, depuis décembre, des panneaux reprenant les règles en vigueur sont affichés au sein de la résidence pour aider les résidents à s'y retrouver.



Michel Gandon rendant visite à son épouse Monique, à l'Éhpad.

La Petite enfance, une priorité pour Leers !

La politique Petite Enfance menée depuis plusieurs années sur la ville porte ses fruits. Le taux de couverture global de l'accueil des enfants de moins de 3 ans sur Leers atteint largement ses objectifs avec 101%!

La Ville de Leers a à cœur d'offrir une diversité de modes de garde. C'est un réel atout pour notre commune. Tout d'abord, votre jeune enfant peut être accueilli chez l'une des 45 assistantes maternelles indépendantes en activité sur la ville. Il peut également être accueilli au sein d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, quatre établissements municipaux ou privés sont installés sur notre commune dont deux au Centre Petite Enfance Jean-Claude Van Belle, *La Ronde des lutins* et *La Bulle des explorateurs*.

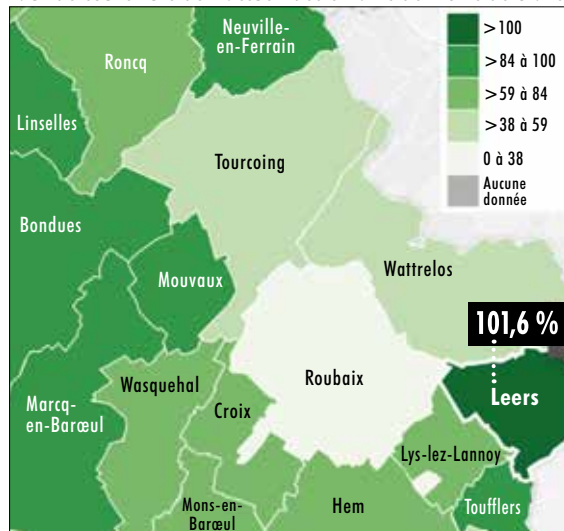
Bien sûr, cette diversité d'offres nécessite tout de même un peu de patience et de la souplesse. Les places se libèrent en fonction des rentrées scolaires et chaque famille doit se préinscrire auprès du Guichet Unique de la ville si elle souhaite une place dans une structure municipale.

Toutes n'auront pas accès à leur premier choix de mode de garde. Nathalie Caplier, la responsable du Relais d'Assistants Maternelles, tient quant à elle, une liste des assistantes maternelles indépendantes à la disposition des parents.

La Ville souhaite développer l'accompagnement des parents et propose depuis le 6 janvier un nouveau service, un **Lieu d'Accueil Enfants Parents L'îlot familles**.

Ce service gratuit propose un moment privilégié aux jeunes parents avec leur enfant dans un lieu dédié à l'épanouissement des moins de 6 ans.

Taux de couverture de l'accueil des enfants de moins de 3 ans



Peu à peu, la Ville continue de développer les actions de parentalité sur la ville. Pour toute information, vous pouvez joindre le Service Petite Enfance au 09 73 32 05 48.

Le portail *Famille* nouvelle version

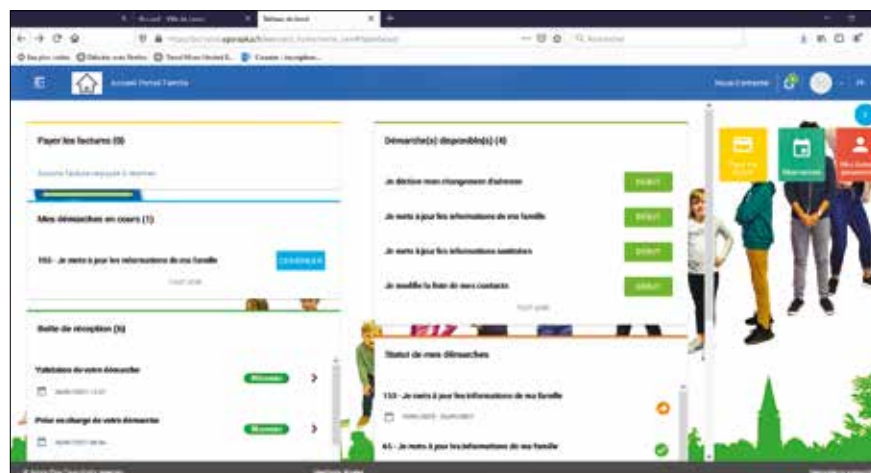
Nous vous l'avions annoncé pour la fin d'année 2020. La nouvelle version du portail *Famille* est en ligne depuis le 12 janvier dernier. Quelques jours supplémentaires ont été nécessaires à notre prestataire *Agora* pour vous fournir cette nouvelle interface plus conviviale et intuitive et surtout adaptée à la consultation sur une tablette ou un téléphone portable. En plus du paiement en ligne et des réservations des accueils de loisirs, de nouveaux services vous sont désormais proposés pour vous faciliter la gestion du dossier familial : « *Jusqu'ici, il fallait passer en mairie ou envoyer sur une boîte mail pour transmettre la feuille d'impôts ou le carnet de vaccination par exemple* » précise Carmelo Furnari, adjoint à l'Enfant dans la ville.

Mais la plus grosse avancée de ce portail sera opérationnelle à la prochaine rentrée

de septembre. Si la première inscription dans l'une des écoles de la commune devra toujours se faire physiquement en mairie, les réinscriptions pourront se faire via le portail.

Pour la restauration scolaire et les garderies périscolaires municipales, les inscriptions se feront également sur ce portail.

Ainsi, les démarches seront facilitées et les familles ne seront plus contraintes de se déplacer pour constituer un dossier dans chacun des services. « *En attendant, les agents du service des écoles vont se former pour maîtriser parfaitement ce nouvel outil et répondre au mieux aux besoins des familles* » complète l'adjoint.



Pour le sourire des enfants

Un peu de magie et un soupçon de merveilleux... En raison de la COVID-19, les spectacles de Noël avec les familles n'ont pu avoir lieu. Qu'à cela ne tienne, le Centre Petite Enfance a su trouver de la ressource pour émerveiller les enfants ! En respectant les gestes barrières et les consignes sanitaires en vigueur, la municipalité a réussi à maintenir la venue d'intervenants extérieurs.

Les enfants de la Bulle des explorateurs ont découvert la fabrication du miel avec l'intervention d'un apiculteur de Leers et ont profité des interventions musicales tout au long du mois de décembre. Même le père Noël est passé !

Paroles de Leersois

Lucas, 3 ans,
« héros du COVID »



« Bonjour, je voulais vous conter une histoire. Avec le COVID, il y a beaucoup de héros. Et il y a mon fils, Lucas, 3 ans au moment du 1^{er} confinement, qui voyait ses parents, aides-soignants, partir travailler. Lui, devait aller en SMA*, avec des gens que je remercie et surtout le week-end, il était aussi en SMA seul avec des jeunes supers : Tanguy, Amandine... Ce petit ne s'est jamais plaint. Alors, mon héros du COVID, c'est lui. Et ce message était aussi pour ces jeunes du centre qui ont été supers et malgré qu'il soit seul le week-end, il rentrait heureux. Merci à eux. »

Nicolas Denorme

(message reçu sur la boîte contact de la Ville le 20/01/21)

* Service Minimum d'Accueil : service mis en place par la Ville pendant le 1^{er} confinement au bénéfice des enfants dont les parents exercent des missions à caractère prioritaire.



Animation « Éveil musical ».

Les enfants accueillis à la Ronde des Lutins et au RAM *Collegram* ont participé avec leur assistante maternelle au spectacle « La soupe du père Noël ». Karine, notre artiste spécialiste de la petite enfance, a su les enchanter avec ce petit moment convivial de proximité. Afin de respecter les distanciations sociales, le spectacle s'est joué en plusieurs fois. Ils ont également participé tout au long du dernier trimestre à des ateliers de musique et d'expression corporelle et enfin à l'apprentissage du « bébé signe ». Les sourires des enfants, ça n'a pas de prix !



Atelier « Éveil corporel ».

Un lieu d'accueil enfants-parents

Nouveau

a ouvert ses portes le mercredi 6 janvier au Centre Petite Enfance.

Dans ce nouvel espace, les enfants de moins de 6 ans ont le plaisir de jouer et partager. Les adultes qui les accompagnent les regardent évoluer et peuvent échanger entre eux. Rendez-vous tous les mercredis de 9 h à 12 h.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Centre Petite Enfance au 09 73 32 05 48.



Ils remportent les Olympiades de Physique !

Grâce à un projet d'orgue miniature, quatre lycéens dont trois Leersois viennent de vivre une aventure passionnante qui se termine par un premier prix au prestigieux concours national scientifique.

Cela fait plus d'un an que chaque lundi, durant la pause déjeuner, Klara Demarle, Nathan Semenoff, El Hamid Ghout et Nicolas Berlemont, élèves de 1^{ère} au lycée Maxence Van Der Meersch de Roubaix, participent à l'atelier de science et technologie de Sophie Gronlier, professeure de physique.

En s'inscrivant à ce cours optionnel, ils ne se doutaient pas qu'ils se retrouveraient le 30 janvier dernier devant le jury national des Olympiades de Physique.

Crise sanitaire oblige, la présentation de leur projet l'« Organettissimo » s'est déroulée en visioconférence. L'objet, fruit de longues heures de travail, mesure une dizaine de centimètres, avec des

touches jaunes et blanches et des tubes tout droit sortis d'une imprimante 3D. Pour le faire fonctionner, il leur a fallu apprendre les bases de la physique musicale, le maniement du design 3D et étudier différents prototypes (prévisions théoriques, mesures expérimentales, exploitation de données...). Sélectionnés lors des épreuves inter-académiques, les quatre « physiciens en herbe »



Crédit photo © S. Candelier

se sont retrouvés parmi les 23 équipes finalistes et ont décroché le 1^{er} prix au niveau national.

Toutes nos félicitations aux jeunes et à leur professeur !

Leers au 6^e tour de la coupe de France de Football

Le 19 janvier, le gouvernement autorisait les clubs qualifiés pour le sixième tour de la coupe de France de football - c'était le cas pour l'équipe senior leersoise - à reprendre les entraînements collectifs. Une bonne nouvelle pour le sport amateur... mais avec un protocole très exigeant (voir cadre ci-contre) et sans dérogation au couvre-feu. Face aux contraintes imposées, certains clubs amateurs ont tout de suite déclaré forfait. Avec des joueurs souvent en activité professionnelle, la mission s'avérait quasi impossible. Mais impossible n'est pas Leersois ! Pour être au rendez-vous du match face à Loon-Plage

dans les meilleures dispositions possibles, les footballeurs leersois ont avancé leur réveil... pour des séances d'entraînement collectif à 6h30 deux fois dans la semaine ! Cette démarche unique et inédite a fait la une des médias régionaux.

Mais l'ogre loonois, qui évolue deux divisions plus haut, s'est imposé en'emportant 2 à 1 face à nos courageux Leersois lors du match à huis-clos joué le 31 janvier dernier. À l'issue de celui-ci, l'entraîneur leersois Alexandre Thomas a salué le mérite de ses joueurs « On peut être fier de notre performance avec les moyens dont on disposait » tout comme l'entraîneur

loonois Giuseppe Bianco « Nous avons vécu un match de coupe de France par excellence contre une équipe vaillante et organisée ». Encore bravo aux joueurs pour leur beau parcours !

Un protocole très exigeant

Avant de reprendre les entraînements collectifs, les joueurs des 2 équipes ont dû réaliser un test PCR, puis deux autres tests avant le match (un PCR 72 heures avant et un antigénique 24 heures avant).

Le jour du match, un médecin était sur place pour certifier les tests négatifs de chaque joueur.



Élisabeth Audric, nouvelle Directrice Générale des Services de la Ville

Arrivée à Leers en octobre 2019 comme directrice du CCAS, Élisabeth Audric prend les fonctions de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} mars.

Pourriez-vous nous retracer votre parcours avant cette prise de poste ?

J'ai travaillé presque 10 ans à la mairie de Roubaix en assurant différentes fonctions : chargée de mission au service Jeunesse, responsable du service Action foncière et Gestion du patrimoine et enfin directrice Immobilier et Urbanisme. Cette expérience a été très intéressante. Mes postes étaient très transversaux et j'ai pu ainsi travailler de près ou de loin sur la majorité des compétences d'une commune et maîtriser le fonctionnement d'une mairie.

J'ai eu envie ensuite de retrouver un service en contact direct avec les usagers et j'ai été recrutée comme directrice des ÉHPAD, toujours à Roubaix, mais au CCAS. Après quelques années, on m'a confié la direction des services aux Personnes âgées. J'ai appris beaucoup au CCAS, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain. C'est la raison pour laquelle j'ai eu envie ensuite de prendre la direction d'un CCAS, mais dans une ville plus petite. Et j'ai été recrutée à Leers.

Quelles ont été vos motivations pour prendre ce poste de Directrice Générale des Services ?

Quand Monsieur le Maire m'a proposé ce poste, je l'ai vu comme une opportunité à saisir et surtout, j'avais le sentiment que je pourrais apporter des choses à la mairie. Mes valeurs sont celles du service public : continuité, adaptabilité et égalité. Ces principes fondamentaux qui ont presque un siècle restent d'actualité. Le poste de Directrice Générale des Services permet d'avoir une vision complète des missions d'une mairie, c'est passionnant et motivant.



J'ai à cœur de diriger les services de façon à ce que nous puissions répondre au mieux aux besoins des Leersois : habitants de tous âges, associations, commerces, entreprises... Les mairies sont l'échelon le plus proche, le plus connu, le plus attendu en termes de service public. On l'a vu pendant la crise sanitaire, les mairies ont été en première ligne pour distribuer des masques, organiser l'accueil des enfants pendant le confinement, s'adapter pour ouvrir les écoles en toute sécurité, maintenir les services en toutes circonstances. Nos collectivités ont de nombreux défis à relever pour s'adapter aux nouveaux besoins, aux évolutions des modes de vie et parfois aussi, comme depuis un an, aux crises.

Comment comptez-vous exercer votre fonction dans les mois à venir ?

Il faudra bien sûr que nous soyons aux côtés des Leersois pour sortir, je l'espère au plus vite, de la crise sanitaire. En parallèle, à partir des objectifs des élus et des enjeux de chaque service, je compte élaborer une feuille de route pour avoir une vision globale et priorisée des dossiers. La Ville de Leers a des projets très ambitieux pour ce mandat : création d'une maison des associations, construction d'un pôle culturel, vidéosurveillance, mise en place d'un budget participatif, développement de la politique senior, établissement d'un projet éducatif global... Les services vont devoir travailler ensemble pour réussir à mener à bien ces différents projets, tout en maintenant la qualité des services existants.

Quelles sont vos impressions sur la Ville de Leers et ses services ?

J'ai la chance de prendre mon poste dans une collectivité que je connais et j'ai déjà travaillé avec tous les services municipaux ainsi qu'une partie des élus. Ce que j'ai constaté depuis mon arrivée, c'est que les agents de la Ville sont attachés à rendre un service de qualité aux habitants et sont investis dans leurs missions. La mairie de Leers est une collectivité saine qui fonctionne bien.

Par ailleurs, Leers est une ville dynamique, avec de nombreuses associations, un centre-ville commerçant, des entreprises et de nombreux équipements. Les Leersois aiment et sont attachés à leur commune.

Une belle collectivité au service d'une ville dynamique et de ses habitants, c'est autant d'atouts pour réussir !



Des vœux virtuels

En 2021, pas de rassemblement convivial à la salle André Kerkhove pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire ! Contexte sanitaire oblige, comme dans beaucoup d'autres villes, les vœux ont été diffusés sur les réseaux sociaux.

C'est donc une cérémonie virtuelle que vous avez pu suivre sur les pages Facebook ou YouTube de la Ville dès le samedi 16 janvier, puis les autres soirs de la semaine suivante. Préparé par les services animation et communication, et l'adjoint à la Culture David Malbranque, le tournage a été confié à la société AV Prod de Toufflers.

Le maire, Jean-Philippe Andriès, a ouvert une série de huit vidéos* dans laquelle, après avoir adressé ses vœux aux Leersois, il a tenu à revenir sur l'ensemble des actions et de la mobilisation de la Ville et de ses habitants face à la situation induite par le Coronavirus.



Si l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire, son lot d'inquiétudes, et de contraintes, elle a aussi permis de va-

loriser l'un des atouts majeurs de notre ville : l'incroyable solidarité qui anime ses habitants et ceux qui y travaillent. Couturières, associations, commerçants, élus, agents... Jean-Philippe Andriès, a souhaité mettre en lumière les initiatives et l'implication des uns et des autres.

L'ensemble des vidéos diffusées entre le 16 et le 23 janvier ont retracé quelques unes de ces actions. Si vous les avez manquées, vous pouvez toujours les revoir*.

Dimanche 17, avec Angélique Watrelot, conseillère municipale et Lolita, couturière, vous avez pu retrouver le bel élan de solidarité impulsé par nos 50 couturières leersoises qui ont réussi à fabriquer en 15 jours 6000 masques ainsi que toute la logistique associée.



« Je ne peux citer toutes les actions qui ont contribué à cette mobilisation autour de la solidarité mais je félicite vivement toutes celles et ceux qui se sont impliqués. » a déclaré Jean-Philippe Andriès.

Lundi 18, Guy Deschamps, vice-président du CCAS et 1^{er} adjoint au Maire, et Élisabeth Audric, directrice du CCAS



vous ont retracé l'ensemble des mesures prises pendant la crise pour préserver les personnes vulnérables mais aussi assurer la continuité de service dans nos résidences pour personnes âgées, (l'ÉHPAD et Les quatre vents) où les équipes ont été très fortement mobilisées.

Mardi 19, Carmelo Furnari, adjoint chargé des Écoles, de la Jeunesse et de la



Petite Enfance est revenu sur les dispositifs mis en place pour l'accueil des enfants des personnels soignants mais également les différents protocoles sanitaires pour la reprise des écoles ou des centres de loisirs.

Mercredi 20, Dominique Saint-Oyant, adjointe aux Festivités et au Commerce, a résumé les actions mises en place à Leers



pour soutenir le monde économique touché par la crise. Alain Keunebrock, président de l'Union Commerciale et Artisanale, a rappelé les missions de la nouvelle association qui s'est impliquée face aux situations particulières vécues par les commerçants dont certains ont été très fortement impactés.

Jeudi 21, Jacques Laumailié, adjoint à la Qualité du cadre de vie, a évoqué les moyens mis en œuvre pour maintenir la propreté de la ville grâce à l'implication des services techniques et la poursuite, même s'ils ont été ralentis, des chantiers.



Vendredi 22, Alain Guermonprez, conseiller municipal délégué aux Sports et à l'Informatique, s'est exprimé sur l'impact de la crise sur le monde associatif et la mobilisation de certaines associations pour maintenir le lien, en continuant à proposer des activités.



Fabian Flament, directeur intérimaire de l'École municipale de musique a présenté la nouvelle méthode de travail de l'établissement durant le confinement pour permettre aux élèves de continuer, dans les meilleures conditions possibles, la pratique de la musique.

Jean-Philippe Andriès s'est de nouveau exprimé le samedi 23 janvier pour clore cette série de séquences.

« Il n'a pas été possible de retracer toutes les actions et initiatives tant elles ont été nombreuses... Je souhaite pour 2021 que cette solidarité se poursuive d'abord pour les personnes les plus fragiles, nos aînés, nos jeunes mais aussi... pour nos commerçants, artisans et producteurs locaux. J'appelle toute la population à penser à eux et à les soutenir » a déclaré Jean-Philippe Andriès avant d'évoquer l'avenir et de rendre hommage au monde associatif, impacté par cette crise.

« Même si cette crise a freiné votre élan en 2020, je vous remercie très sincèrement car, quand cela était possible, vous avez su adapter vos activités, face aux restrictions imposées et je vous sais prêt à redémarrer dès que cela sera possible. »

**Si vous n'avez pas pu suivre les différentes diffusions, retrouvez-les sur Facebook et YouTube.*

Zoom sur... les projets

Jean-Philippe Andriès a profité de son intervention du 23 janvier pour faire le point sur ses projets pour Leers. Et même si la conjoncture n'a pas permis à l'équipe municipale d'avancer comme elle l'aurait souhaité en 2020, l'action restera en première ligne pour l'année à venir avec :

- L'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants Parents qui a démarré début janvier, les



tracés ludiques dans les cours d'écoles mais aussi l'accompagnement renforcé des commerçants grâce à l'Union Commerciale ou les plantations d'arbres et d'arbustes.

- Le déplacement de certaines associations à moyen terme dans les « nouveaux » locaux accolés au Centre Technique Municipal qui progresse bien.
- Le regroupement de l'École municipale de Musique et de l'Harmonie sur un seul nouvel espace partagé, qui avance, étape par étape.



- Le démarrage du premier budget participatif et de l'étude de mise à disposition des Leersois d'un espace de co-working.
- Et la finalisation du dossier technique pour le déploiement de la vidéosurveillance sur la commune.

Family Vrac : une nouvelle façon de consommer



En même temps qu'il contribue au développement durable, le nouveau commerce de proximité permet aux Leersois de trouver tout ce dont ils ont besoin au centre-ville.

Ils sont amis depuis l'adolescence... Guillaume Egé, Vincenzo Leonardi et Guillaume Météé viennent d'ouvrir, dans l'ancien local de la poissonnerie : Family Vrac. Un nouveau commerce de proximité pour une nouvelle façon de consommer : plus écologique, plus éthique et plus responsable !

« Nous sommes tous les trois clients d'épiceries en vrac et nous nous sommes dit que ça manquait à Leers... » racontent les trois compères. Respectivement kiné, restaurateur et ingénieur environnemental, ils se sont lancés ensemble dans ce projet commun qui leur tenait à cœur depuis longtemps.

Family vrac, c'est un système écoresponsable et des circuits courts. Le principe de ce type de vente est de rejeter le moins de déchets possible et faire disparaître tous les emballages. Ici on vient faire ses courses avec des bocaux en verre, sacs en tissus, boîtes réutilisables... Et si vous n'êtes pas

équipés, il est aussi possible d'acheter des contenants sur place. Les bouteilles en verre sont quant à elles consignées.

Riz, pâtes, farine, épices, graines, huiles, bières, vins, cosmétiques, produits ménagers... les produits proposés sont les plus locaux et bio possible. « Nous faisons venir notre café de chez un torréfacteur de Mouscron, nos liquides de la région et les cosmétiques d'un nouveau laboratoire roubaisien » explique Guillaume.

Il y a beaucoup d'idées reçues sur les prix pratiqués dans ce genre de commerce mais sachez qu'y faire vos achats ne signifie pas forcément dépenser plus. « Nous avons fait des comparatifs et nous constatons que nos produits sont dans la même gamme de prix voire moins cher qu'en grande surface » poursuit-il.

Dans la boutique conviviale et accueillante, Audrey accueille et conseille les clients. « Elle est également à leur écoute et en fonction de leurs attentes, la gamme de produits proposés pourra évoluer » déclare Vincenzo qui, avec ses associés, veut faire de la boutique un lieu d'échange et de rencontre.

À terme, ils envisagent de développer des ateliers culinaires, des ateliers pour apprendre à fabriquer des produits ménagers, du savon... proposer des dégus-

tations, des expositions... lorsque la crise sanitaire sera derrière nous, évidemment !



Tout en vrac : produits ménagers, alimentaires, cosmétiques... Venez avec vos contenants (ou achetez-les sur place !)

Alors si comme la plupart des gens, vos poubelles se remplissent à vitesse grand V, si les emballages de vos denrées et autres produits de consommation sont beaucoup trop nombreux, poussez la porte de Family Vrac et laissez-vous guider.

Family Vrac
3, rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 20 66 22 21

Ouvert de mardi à samedi,
de 9h30 à 12h et de 15h à 19h
et le dimanche de 9h à 12h30

f Family vrac
www.family-vrac.fr



Des travaux à prévoir ? **RENOLEERS** est là !

Installée place Lucien Demonchaux depuis septembre 2020, la société RENOLEERS, vous propose ses services pour la réalisation de tous vos travaux de rénovation. Aux commandes, Antoine De Cato.

Fort de 40 années d'expérience, ce chef d'entreprise, leersois, était précédemment basé à Roubaix. Assisté par son fils, Vincent, il met à votre disposition son savoir-faire pour répondre à l'ensemble de vos besoins. Aménagement de combles, réfection de l'isolation, de l'électricité, redistribution de pièces, aménagement d'une salle de bains ou d'une cuisine... Grâce à ses expertises, il vous conseille et vous offre des solutions adaptées pour tous vos projets de rénovation.

Construction, démolition, menuiserie, toiture, plomberie, chauffage... RENOLEERS combine ressources et prestations fiables grâce à l'intervention d'une équipe d'ouvriers hautement qualifiés... travaille avec des marques reconnues et dispose des certifications réglementaires (Rgebat...)

Certains travaux de rénovation sont éligibles au crédit d'impôt ou à d'autres subventions. N'hésitez pas à vous renseigner !

Garants du respect des délais et des prix devisés, Antoine et Vincent assurent la gestion et le suivi de votre chantier de A à Z, du devis à la réception. Ils n'ont qu'une priorité : la satisfaction du client.

Pour plus d'informations, contactez-les. Devis gratuit. L'entreprise intervient sur toute la métropole lilloise.

Choisir RENOLEERS, c'est choisir un service professionnel. Pensez-y !



RENOLEERS
 9 place Lucien Demonchaux
 Tél. : 03 20 11 01 15 ou 06 08 89 12 63
 www.renoleers.fr - contact@renoleers.fr

Infos MEL : Transport et Logement

Bougez avec MobilimEL

Vous êtes en démarche d'insertion professionnelle ?

Le nouveau site mobilimel.fr vous conseille et vous accompagne pour faciliter vos déplacements.

En bus, en tramway, en métro, en train, à vélo ou encore en covoiturage, cette plateforme vous permet d'obtenir toutes les informations de mobilité sur l'ensemble du territoire.

Et aussi sur les aides existantes (achat d'un vélo, aide à l'obtention du permis de conduire, tarifs préférentiels pour les transports en commun...). Vous pouvez également, via le site, prendre rendez-vous avec un conseiller MobilimEL pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<https://www.lillemetropole.fr/actualites/bougez-avec-mobilimel>

Prêt de la MEL à taux zéro

Vous souhaitez acheter un logement neuf dans la métropole ?

La MEL propose un prêt à taux zéro réservé aux métropolitains. Cette aide est créée par la MEL, en lien avec des banques partenaires, dans le cadre du plan métropolitain de relance économique. Elle concerne l'achat de logements neufs destinés à être occupés par leur futur propriétaire en tant que résidence principale.

Combien pouvez-vous emprunter via ce dispositif ?

Entre 25 000 € et 75 000 €, en fonction de vos ressources, de la taille du logement et du nombre de personnes destinées à l'occuper.

Jusqu'à quand pouvez-vous solliciter ce prêt ?

Jusqu'au 30 septembre 2021, auprès des banques partenaires.

Pour avoir plus d'informations, rendez vous sur :

<https://www.lillemetropole.fr/actualites/pre-t-de-la-mel-taux-zero>

L'abbé Gérard Catteau nous a quittés

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de l'abbé Gérard Catteau le 12 janvier, à l'âge de 98 ans. Retour sur une vie si pleinement remplie.

Originaire de Tourcoing, Gérard Catteau est né le 16 mai 1922. Après avoir étudié au petit séminaire d'Haubourdin puis au grand séminaire de Lille, il a été ordonné diacre en 1947 puis prêtre en 1948. Vicaire durant 26 ans dans la métropole lilloise, il a aussi œuvré dans des quartiers populaires où il s'est occupé de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), des patronages, de colonies de vacances et il a encadré des équipes ACO (Action Catholique Ouvrière) et ACI (Action Catholique des milieux Indépendants). C'est en 1990 qu'il est arrivé à Leers comme auxiliaire du curé Watine, après avoir été curé de l'église Saint-François d'Assise à Mouvaux durant 16 ans. Depuis, il n'a plus quitté la commune, même après sa retraite en 1997, à l'âge de 75 ans. En 2018, alors qu'il fêtait ses 70 ans d'ordination, il confiait : « *L'église, les paroissiens, c'est toute ma vie. Quand on est prêtre, on ne peut pas couper les ponts du jour au lendemain. Discuter à la porte de l'église, prendre des nouvelles, c'est ce qui me nourrit.* ».

Pendant toutes ces années, l'Abbé Catteau a été en contact avec beaucoup de personnes, pratiquantes ou non, il a dialogué et

sympathisé avec un bon nombre d'entre elles que ce soit par la catéchèse, les eucharisties dominicales, les célébrations de baptêmes, de mariages, de funérailles... il est à l'origine en 1994 de l'équipe d'accompagnement des familles en deuil formée de laïcs.

En 1993, il s'est initié à l'informatique et abonné à Internet, ce qui lui permettait de rester en lien très étroit avec ses frères Marcel, missionnaire à Madagascar et Michel, prêtre ouvrier.

En 2012, lors de la réfection des peintures de l'église, il s'est chargé de restaurer la sonorisation de l'église et d'en assurer la maintenance. Son départ va laisser un vide dans l'église et au sein de la communauté paroissiale. « *C'était une figure de Leers, c'est une grande page de l'histoire locale qui se tourne* » a réagi le curé Jean-Claude Loock qui a célébré la messe de ses funérailles le 16 janvier, en présence de l'Archevêque de Lille.

Au nom de l'équipe municipale, nous renouvelons à ses proches nos très sincères condoléances.



Visitez l'église Saint-Vaast depuis chez vous

Quand les temps sont durs, l'Homme trouve de grandes idées pour les surmonter. C'est ainsi que Nicolas Desbonnets a eu l'idée de capter des visites en 3D de n'importe quel lieu et d'en faire des visites virtuelles.



L'interface 3D avec laquelle vous visiterez l'église Saint-Vaast.

Armé d'une caméra spéciale et d'une tablette, il nous offre l'opportunité de pouvoir visiter les bâtiments à l'aide d'un simple ordinateur ou d'un smartphone.

Cette technologie de pointe, il l'a tout d'abord testée sur le bâti-

ment le plus emblématique de son enfance, l'église Saint-Vaast, permettant à chacun et en particulier aux passionnés d'histoire de découvrir les merveilles cachées de l'édifice depuis chez eux. Cet entrepreneur en bâtiment souhaitait diversifier son activité : « *C'est en recherchant une maison avec ma compagne en plein confinement que l'idée m'a semblé pertinente. En Belgique, la visite virtuelle est très développée alors qu'en France, les agences immobilières ne proposent pas encore cette technologie qui évite pourtant les déplacements inutiles* ». Il veut ainsi faire profiter sa nouvelle technologie au plus grand nombre.

Il faut dire que les visites virtuelles sont en expansion depuis l'apparition du virus. Écoles, musées, églises, maisons... beaucoup de monde s'oriente vers ce procédé pour pallier le manque de liberté de déplacement.

Pour Nicolas Desbonnets, l'église de sa ville d'origine était un coup d'essai. Depuis, il s'est penché sur l'église Saint-Luc de Lys-lez-Lannoy. Il fait profiter de ses services les écoles comme celle de l'Enfant Jésus à Wattrelos pour organiser des portes ouvertes virtuelles afin de compenser l'impossibilité du présentiel liée au contexte sanitaire. Avec le contexte sanitaire actuel, son activité commence à prendre de l'ampleur. En plus des écoles, des agences immobilières le contactent pour exploiter sa technologie. **N'hésitez pas à consulter son site mavisite3d-nord.fr, à le rejoindre sur Facebook, à le contacter au 06 51 14 99 31 ou par mail : contact@mavisite3d-nord.fr.**

STOP à la vitesse excessive, Automobilistes... levez le pied!

Vous êtes très nombreux à nous faire part de vitesse excessive sur la commune. Les polices, nationale et municipale, nous confirment une augmentation des excès de vitesse et donc des verbalisations.

En tant qu'automobiliste, vous n'êtes pas les seuls à emprunter les rues de la commune, beaucoup d'enfants se rendent à l'école, à pied ou en vélo... et croisent votre route.



Il est bon de rappeler que toutes les voies situées en agglomération sont limitées à 50 km/h voire, et cela est de plus en plus fréquent, à 30 km/h, en particulier aux abords des écoles. Il vous appartient donc d'adapter votre vitesse! **Une seconde d'inattention et c'est le drame, une voiture est beaucoup plus solide qu'un enfant. Ne l'oublions pas!**

UN CONSEIL : Partez plus tôt, vous serez moins stressé et surtout moins dangereux!

À une vitesse de 50 km/h, la distance d'arrêt moyenne est de 12 m.
À une vitesse de 60 km/h, la distance d'arrêt moyenne est de 18 m.

Sachez que la municipalité, avec le concours des deux polices, va continuer de tout mettre en œuvre pour faire respecter cette réglementation et verbaliser les contrevenants.



Au parking du centre, 22 places à durée limitée augmentent la jauge de stationnement en centre-ville.

Attention! Zone bleue

Nous vous l'avions annoncé dans le précédent *Leers infos*, après le chantier du *Cœur de Ville*, la zone bleue est de nouveau en service dans le centre-ville de Leers depuis le 1^{er} février.

L'objectif : limiter les stationnements intempestifs et favoriser les achats chez nos commerçants.

La zone bleue a été étendue au parking de proximité de 22 places du *Cœur de Ville*. Elle concerne toujours les :

- Rue des Patriotes
- Rue Gambetta (côté pair)
- Rue du G^{al} de Gaulle (jusqu'à la Poste)
- Rue Joseph Leroy (depuis le carrefour avec la rue de Lys, du M^{al} Leclerc, Victor Hugo jusqu'à l'intersection avec la rue Pasteur).

Pour y stationner, vous devez désormais utiliser un disque de stationnement, tous les jours de la semaine sauf le dimanche et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez vous le procurer en mairie.

La durée autorisée du stationnement est 1h30. Attention, si vous dépassez ce temps autorisé, vous vous exposez à une amende de 35 €.

La police municipale effectue des passages réguliers. **Soyez donc vigilants!**

Pour des durées de stationnement plus longues, utilisez les parkings qui sont libres d'utilisation et situés à quelques pas du centre :

- Cœur de Ville
- Rue Gambetta
- Place Lucien Demonchaux
- Cimetière *Le Village*, rue Jean Jaurès
- Ancienne mairie, rue du Général de Gaulle
- Parking paysager, rue Victor Hugo
- Salle André Kerkhove
- Rue Victor Hugo, à côté du Centre Petite Enfance
- Complexe sportif Pasteur



Vous souhaitez vous débarrasser de déchets encombrants ?

Voici un petit rappel des différentes solutions à votre disposition :

Déchetterie du Sartel



Les habitants de la métropole lilloise peuvent déposer dans les différentes déchetteries de la métropole : gravats, ferraille, textiles, cartons, végétaux, papiers, bouteilles, bois, mais aussi pneumatiques, huiles à moteur, batteries, piles, médicaments, peintures, solvants, vernis...

Attention! N'oubliez pas votre badge d'accès! Il est obligatoire pour pouvoir rentrer. Si vous n'en avez pas, il suffit d'en faire la demande (formulaire téléchargeable sur le site de la Métropole Européenne de Lille).

Déchetterie du Sartel,

Rue de Leers 59100 ROUBAIX
<http://www.esterre.fr/d-dechetterie-roubaix.html>

Ouverture : Lundi, de 9h à 18h
 Du mardi au samedi, de 7h 30 à 18h

Dimanche, de 8h à 13h

Fermée les 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai,
 11 Novembre et 25 Décembre

Déchetterie mobile



Ce **service de proximité** permet aux habitants de déposer leurs déchets encombrants dans des bennes et camionnettes

stationnées le 3^e dimanche de chaque mois de 9h 30 à 12h 30 (de mars à novembre) sur le parking du cimetière *La Croix des Bergers*, rue Louise de Bettignies.

Voici les dates pour l'année 2021 :

| | | |
|------------|--------------|----------------|
| ■ 21 mars | ■ 20 juin | ■ 19 septembre |
| ■ 18 avril | ■ 18 juillet | ■ 17 octobre |
| ■ 16 mai | ■ 15 août | ■ 21 novembre |

Peuvent être déposés les déchets verts, déchets volumineux ou issus du bricolage familial (portes, fenêtres, revêtement de sol...), déchets d'équipement électrique ou électronique, déchets plus spécifiques (peintures, solvants, aérosols, produits phytosanitaires, huiles...), le textile et le mobilier.

Déchetterie sur rendez-vous

Vous n'avez pas de voiture? Prenez rendez-vous avec Esterra en appelant le

0 800 203 775 Service & appel gratuits

Le jour du rendez-vous, une équipe viendra chercher vos encombrants devant chez vous.

Sont acceptés les objets volumineux : le mobilier, la literie, le gros électroménager, les téléviseurs, les déchets issus du bricolage familial, les branchages en fagots.

Douze créneaux sont proposés chaque jour, entre 7h et 20h, du lundi au samedi. Le rendez-vous est fixé dans un délai maximum de trois semaines après votre appel.

Plus d'informations sur :

encombrantssurrendez-vous.com

Déchets ménagers spéciaux

Bidons de peinture, acides, javel, produits de bricolage ou de jardinage, huiles et graisses végétales ou minérales, thermomètres au mercure... sont des produits dangereux pour la santé et l'environnement. Leur collecte est assurée par un véhicule spécifique :

Sur le parking à proximité du restaurant *Tendance et Fraîcheur*, rue Pierre Catteau, le 1^{er} vendredi du mois de 14h à 15h;

Sur le parking du centre, rues Roger

Salengro et Joseph Leroy, le 1^{er} lundi du mois de 10h 30 à 11h 30.

Bennes à verre - Papier - Vêtements

Elles sont uniquement réservées à cet effet et sont mises à votre disposition :
 - Rue Jean Jaurès, à l'entrée du cimetière du Village (papier et verre);



- Rue Pasteur, à l'entrée du complexe sportif Léo Lagrange (conteneur *Le Relais* pour le dépôt de vêtements et de chaussures);



- Au centre commercial Auchan-Leers, à proximité de la station-service (vêtements et huiles usagées).

Défi Familles à énergie positive

Les résultats à ce jour sont déjà prometteurs. L'équipe de Leers composée de 6 familles a réalisé 10,23 % d'économie sur la consommation d'eau et réduit sa consommation d'énergie de 24,29 %.

Opération Hauts-de-France propres

La Ville de Leers s'engage à nouveau dans l'opération « Hauts-de-France Propres, participez au nettoyage de la Nature », le samedi 20 mars prochain.

En partenariat avec la région Hauts-de-France, la commune propose de se mobiliser fortement pour ramasser et trier un maximum de déchets et faire de cet événement un véritable moment citoyen.

Il ne s'agit pas de culpabiliser mais d'aider à éveiller les consciences, d'informer sur les bons gestes à adopter et sur une façon raisonnée de consommer.

Gants, chasubles et sacs poubelles, l'équipement nécessaire sera fourni pour passer Leers au peigne fin !

Particuliers, entreprises, associations, écoles, municipalité, adultes et enfants... chacun peut participer à ce grand nettoyage et œuvrer pour la protection de la biodiversité locale.

Ce rendez-vous sera également l'occasion de passer un moment convivial entre riverains d'un même quartier et d'échanger de façon enrichissante sur ses expériences.



Aidez-nous à combattre les dépôts sauvages sur le territoire leersoisi, participez à l'opération « Hauts-de-France Propres » !

Cinq points de rendez-vous ont été fixés ce samedi 20 mars à 9h (jusqu'à 12h), dans différents secteurs de la commune :

- Parking du Cœur de Ville, rue Joseph Leroy (un groupe ira vers la rue de Néchin et l'autre vers la rue Roger Salengro) ;
- Parking de *Tendance et Fraîcheur*, rue Pierre Catteau ;
- Parking du Clos Mirabeau, rue Jules Verne ;
- Parking du parc de la Butte, rue de Watrelos ;
- Parking paysager, rue Victor Hugo (vers les rues Franklin et Aurèle Guénard).

Une feuille de route sera remise à chaque participant et le Centre Technique Municipal vous assistera pour récupérer les déchets recueillis.

Opération Ramassage citoyen

Vous souhaitez peut-être contribuer à nettoyer Leers mais vous n'êtes pas disponible pour l'opération Hauts-de-France propres ou vous voulez simplement ramasser les déchets durant vos promenades. La Ville de Leers met en place l'opération Ramassage citoyen. Inscrivez-vous et nous vous recontacterons.

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Courriel

Signature :

Je souhaite participer à l'opération *Hauts-de-France propres*.

Je souhaite participer à l'opération *Ramassage citoyen*.

Coupon à retourner en mairie ou à envoyer par mail à contact@ville-leers.fr avant le 15 mars 2021.

Calendrier des inscriptions 2021

Voyage des aînés » Jeudi 16 septembre

Initialement prévu le 17 juin, celui-ci est reporté compte tenu du contexte sanitaire

Inscriptions :

Salle Jacques Lameyse, Hameau

des Lilas, 62/3 rue Victor Hugo

Mardi 11 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Salle Paul Herteler, rue Alexandre Dumas

Vendredi 14 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Hall de l'Hôtel de ville

Mercredi 19 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi 21 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le voyage est réservé aux Leersois(es) de 68 ans et plus, le jour du voyage, ainsi qu'à leur conjoint(e) (repas payant pour les moins de 68 ans : 45 €)

Semaine bleue

Cinéma des Aînés

» Du mercredi 6 au dimanche 31 octobre

Concert « Soul Meeting spectacle de Rythm'blues »

» Le dimanche 10 octobre

Inscriptions :

Salle Jacques Lameyse, Hameau des Lilas, 62/3 rue Victor Hugo

Vendredi 17 septembre de 8 h 30 à 12 h

Salle Paul Herteler, rue Alexandre Dumas

Vendredi 17 septembre de 13 h 30 à 17 h

Hall de l'Hôtel de ville

Mercredi 22 septembre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Cette séance de cinéma comme le concert sont réservés aux Leersois(es) de 68 ans et plus, le jour des inscriptions.

Séance de cinéma payante pour les moins de 68 ans : 5,50 €

Spectacle : règlement sur place pour les conjoints de moins de 68 ans ou les non Leersois

Colis et le Banquet de Noël

» Samedi 18 décembre

Inscriptions :

Salle Jacques Lameyse, Hameau des Lilas, 62/3 rue Victor Hugo

Jeudi 30 septembre de 8 h 30 à 12 h

Vendredi 1^{er} octobre de 8 h 30 à 12 h

Salle Paul Herteler, rue Alexandre Dumas

Vendredi 15 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Hall de l'Hôtel de ville

Mercredi 6 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Mercredi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi 22 octobre de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le banquet est réservé aux Leersois(es) de 68 ans et plus, le jour du banquet (repas payant pour les conjoints de moins de 68 ans : 22 €)



3 questions à... David Malbranque, adjoint à la Culture

La culture est un secteur sévèrement touché par la crise. Depuis près d'un an, tous les événements ont été annulés. Où en est-on ? Face aux incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19, nous avons effectivement été contraints de reporter tous les événements, mois par mois, au fur et à mesure que nous arrivaient les décisions du Gouvernement, relayées par la Préfecture. Seules certaines conférences audiovisuelles ont pu se tenir, pendant les périodes moins restrictives. L'Amical-ciné avait mis en place un protocole sanitaire strict. Nous avons pu également fêter la musique en juin dernier avec l'Harmonie municipale qui a déambulé dans les rues de notre ville.

Comment allez-vous procéder pour relancer la culture à Leers ?

Nous avons tous besoin aujourd'hui de retrouver une vie sociale, de nous retrouver, de partager. En attendant, nous travaillons aussi en parallèle depuis décembre sur la mise en place d'animations plus adaptées au contexte sanitaire (sur les réseaux sociaux et en extérieur) et sur la faisabilité d'une diffusion en streaming de certains spectacles.

La vaccination en cours nous redonne espoir pour la reprise de notre programme culturel au printemps.

Nous prévoyons de distribuer d'ici fin mars un programme culturel pour le deuxième trimestre 2021.

De quels événements pouvez-vous déjà nous parler ?

Un célèbre animateur télé disait : « *Il ne faut pas proposer au public que ce qu'il aime, mais aussi ce qu'il pourrait aimer* ».

Nous avons d'ores et déjà décidé de reporter la « *Block Party* » prévue le 3 avril à la salle André Kerkhove au 26 juin au complexe sportif Alphonse Daudet. Destinée principalement aux jeunes, cette animation sera ainsi couplée à la « *Journée de la jeunesse* ». Un stage de sensibilisation au slam sera aussi proposé par le service jeunesse aux adolescents fréquentant la Maison des Jeunes durant les vacances d'avril. Cela permettra par ailleurs de les intégrer à la préparation de cette « *Block party* ».

En mai, nous allons vous proposer une **déambulation enflammée** dans un univers magique et intrigant. En juin, nous accueillerons le 4 juin la pièce de théâtre « *Le prix de l'ascension* », sans oublier la **fête de la musique** le 21 juin. Nous accueillerons également deux spectacles proposés par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre des belles sorties : « *Braslavie Bye Bye* » avec Rachid Bouali et « *Métamorphose* » avec le ballet du Nord.

Vous constaterez que la Culture garde une place de choix dans notre belle ville. Nous souhaitons innover, développer la culture « hors des murs », oser, mais aussi intégrer les habitants dans la réflexion, les futures programmations culturelles à travers la démarche participative.



Dimanche 21 mars ▶ 15 h
Concert Les plus belles pages du Classique



Mathilde et Fabian Flament invitent Irène Candelier, artiste lyrique et membre des chœurs de l'Opéra de Lille, Benoit Vanmullem, saxophoniste international, et Gatien Louzala, organiste titulaire de l'église Saint-Christophe de Tourcoing, dans un récital lyrique et instrumental autour des plus belles pages de la musique classique : Rossini, Mozart, Donizetti, Vivaldi, mais aussi Anderson, Piazzolla et bien d'autres.
Église Saint-Vaast - Tarifs : 5 € / Pass*
Culture : 4 € / -14 ans : gratuit

Lundi 22 mars ▶ De 14 h à 19 h
Collecte du sang

Organisée par l'association
Don de sang
bénévole de Leers.
Salle Pasteur



Samedi 27 mars ▶ 15 h
(départ et circuit à confirmer)
Carnavaleers

Venez défiler avec votre plus beau costume dans une ambiance conviviale et festive. Tous les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus!
 Le cortège déambulera dans les rues de Leers jusqu'à la salle municipale du centre où chaque enfant costumé se verra offrir un ticket pour la ducasse de printemps et des bonbons.

Samedi 27 mars ▶ 15 h - 22 h
28 et 31 mars ▶ 15 h - 20 h 30
29 et 30 mars ▶ 16 h 30 - 20 h 30
Ducasse de printemps

Des manèges pour les tout-petits et pour les plus grands et aussi des stands de friandises pour tous!

Place Lucien Demonchaux

Vendredi 2 avril ▶ 19 h 30
Conférence Et si le changement, c'était maintenant?

Deux jeunes Leersois, Mathys Dufresnoy et Domitille Deronne, respectivement Président et Vice-Présidente de l'association « le Scribe » vous invite à la conférence « Et si le changement, c'était maintenant? ». Différentes thématiques seront abordées dont le développement durable, la Cop 21 et l'écologie. Des invités viendront approfondir nos connaissances et les habitants pourront s'exprimer en direct ou via un micro-trottoir réalisé quelques semaines auparavant.

Salle André Kerkhove

Entrée gratuite

Le salon des Saveurs et du Savoir-faire (Les Artisanales) des 6 et 7 mars est annulé

Samedi 24 et Dimanche 25 avril ▶ De 10 h à 18 h
Salon Nature & Environnement



L'eau, l'air, le feu et la terre sont considérés depuis des milliers d'années comme les quatre éléments primordiaux de notre belle planète. Découvrez à quel point la nature est présente dans chacun de ces éléments à travers les démonstrations, ateliers et stands du salon *Nature et Environnement*.

De nombreux stands vous y attendent* : produits naturels, produits du terroir, conseils en jardinage... Rencontrez des passionnés qui vous feront découvrir, entre autres, la récupération, la gestion et le traitement des **eaux**, la surveillance de la qualité

de l'**air**, le chauffage et la prévention contre le **feu**, l'analyse des sols et sous-sols de la **terre**.

Participez aux ateliers gratuits et démonstrations qui se tiendront durant les 2 jours !

Venez avec vos enfants! Des animations ludiques, un concours de dessin sur le thème des quatre éléments, des jeux anciens et des châteaux gonflables seront au rendez-vous.

Salles A. Kerkhove et M. Lefebvre

Entrée et tombola gratuites

Buvette et petite restauration

* Programme détaillé disponible en mairie début avril.

Jeudi 15 avril ▶ 19 h 30
Conférence audiovisuelle
La Gascogne, entre Toulouse et l'Atlantique

Région de traditions et de gastronomie, la Gascogne est localisée entre océan Atlantique, Garonne et Pyrénées. Elle nous enchante à travers son patrimoine architectural, ses traditions et sa forte identité culturelle fondée sur son histoire. Ce film est une promenade le long des routes du sud-ouest, à la découverte du savoir-vivre et du dynamisme de ses habitants. Nous parcourons les rues de Toulouse, les montagnes des Hautes-Pyrénées, la gastronomie du Gers avant de terminer le long des côtes de l'Atlantique à Saint-Jean-de-Luz, Hendaye et Bayonne.

Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné

Tarifs : 2,50 € / -14 ans : gratuit



GLAM

Comment garder du lien ?

Depuis bientôt un an, c'est la question qui se pose à chacun d'entre nous.

Nos Dirigeants, sans repères, sans base historique fiable, sans capacité à s'harmoniser avec les pays voisins, tentent de s'adapter au quotidien.

Les politiques, de toutes tendances, cherchent, par tous les moyens, à exister, quitte à énoncer des contre-vérités et à jouer à : « il n'y a qu'à ... » !

Les experts, les vrais et les « autoproclamés » par les chaînes d'info, se contredisent à longueur d'émissions...

Et nous, comme tant d'autres, cherchons en permanence à trouver un équilibre, toujours précaire, pour préserver le quotidien et notre avenir ensemble.

En effet, les conséquences économiques et sociales sont et seront fortes et nous nous y préparons mais il faut, de façon tout aussi cruciale, s'attendre à devoir recréer du lien, autour de nous, dans notre entourage et dans nos associations.

Ce lien, malmené depuis plusieurs mois, distendu aujourd'hui, n'attend que nous et une conjoncture plus favorable, soyons-en persuadés, pour se retisser !

Certains d'entre vous parviennent, en innovant et en persévérant, à le préserver au minimum et les autres, tous les autres attendent de réinventer la « vie d'après ».

Soyons tous prêts à repartir... comme avant... mais encore mieux qu'avant !

Jean-Philippe ANDRIÈS
Tél. : 06 27 36 05 48
glamleers@bbox.fr
www.glamleers.com

VIVRE À LEERS

Mélanie, élue de proximité

Depuis mars 2020, je découvre avec enthousiasme mon rôle d'élue, une expérience nouvelle dans le monde politique dans un contexte particulier.

Avec les collègues de Vivre à Leers, nous nous complétons avec nos expériences et compétences diverses et variées.

Je fais partie de 5 commissions en mairie :

- L'action sociale,
- La qualité du cadre de vie,
- Solidarité et animation des séniors,
- Les grands projets travaux et communication,
- L'enfant dans la ville ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),

Les jeunes Leersois(es) du CMJ ont toujours de bonnes idées pour la ville. À l'étude actuellement : l'installation de quelques poubelles et de bancs dans la ville ; c'était une constatation pendant notre campagne municipale de 2020. Ils ont toujours l'objectif de faire réaliser un skate-park, un projet que nous défendons depuis 3 mandats. Il a été confirmé en commission mais nous connaissons trop bien les différents retournements de situation sur ce projet. Nous resterons donc très attentifs concernant sa réalisation.

Nous avons aussi demandé le prolongement des horaires de garderie périscolaire - même si nous n'avons pas été associés à son organisation - ainsi que l'application de grille de quotient familial et une facturation au détail.

Même si nous ne sommes pas associés aux réflexions et surtout à la réussite des actions, nous sommes toujours attentifs à l'actualité de notre commune :

- Le problème de la LPA de Roubaix et ses bâtiments vétustes amenant à sa fermeture que nous dénonçons depuis 15 ans (délégation de service public de fourrière).
- L'application des protocoles dans le cadre de la Covid, nos désaccords sur les repas froids pour les écoles primaires, l'annulation stricte des actions municipales sans réflexion sur leur adaptation, etc.

Dans l'espoir de vous rencontrer « en vrai » dans les prochains mois.

Mélanie ROBERTS - melanie@vivrealleers.fr

Jérémy ROTSAERT
Tél. : 06 87 12 03 22
jeremy@vivrealleers.fr
https://www.vivrealleers.fr/

VITALISER LEERS

La crise, l'humilité et l'espoir

À l'heure d'écrire cette rubrique difficile d'envisager quels seront les contextes sanitaires et réglementaires en œuvre au moment de sa distribution dans trois semaines. Si 2020 nous a appris quelque chose, c'est bien à reconsidérer des habitudes établies et à se réinventer. C'est à cette réadaptation permanente que nous devons de tenir et de tendre vers l'espoir. Or, cela force à l'humilité et au travail.

En politique, majoritaire ou minoritaire, il peut être utile de clamer la justesse de son analyse après coup (en omettant les détails gênants des contours). Il peut aussi être tentant de palabrer sur comment tout faire mieux, plus vite et plus fort avec évidemment moins de dépense pour le contribuable. La vérité, c'est que dans ce monde de la quatorzaine, les mairies font ce qu'elles peuvent pour échafauder des plans solides sur des sables mouvants. C'est difficile, il arrive de faire erreur ou des choix contraignants. Il faudrait savoir le reconnaître. Pourtant, qu'une possibilité d'ouverture ou de fermeture soit mal interprétée... c'est « la Préfecture qui communique mal » !

L'avantage d'un tel procédé c'est qu'il fonctionne plus largement. Un problème avec le stationnement des personnes handicapées ? « C'est la MEL qui attribue ». Ce n'est pas ce qu'elle nous dit. Les ralentisseurs sont mal installés ? « Ces travaux-là, c'est la MEL ». Mais à la demande de qui ? La zone bleue ? « Une sollicitation des commerçants ». Et la commission sécurité l'ayant demandé à l'unanimité ? Si, selon le « Less is more » cher à Le Courbusier, la sobriété fait l'élégance, cette multiplication de contournements y nuit pour le moins.

Sachons simplement, collectivement, et surtout sans tabou, poser les choses avec les forces vives du territoire : associations, entrepreneurs, représentants des parents, riverains... Construisons les outils coopératifs durables (Commissions extra-municipales ouvertes à des acteurs encore trop cloisonnés dans leurs segments d'activités), instaurons une évaluation objective des actions locales. Alors nous pourrions contrarier nos mauvais réflexes respectifs.

Mathieu JOHNSTON
Tél. : 06 15 41 04 94
mathieu.johnston@vitaliserleers.fr
www.vitaliserleers.fr

Naissances, mariages et décès

Novembre 2020

Ils ont souri à la vie

Lise Taverne, le mardi 10

Décembre 2020

Ils ont souri à la vie

Émilio De Keyzer, le mardi 15

Ils nous ont quittés

Damien Prum, le mercredi 2

Jacky Waroquier, le samedi 5

René Drowart, le dimanche 6

Marie-Thérèse Delcour, le dimanche 6

Franck Bourgois, le vendredi 11

Claude Deleersnyder, le samedi 12

Nicole Delrue veuve Van Belle, le lundi 14

Marie-Madeleine Delporte, le jeudi 17

Fatima Izem veuve Hamzaoui, le jeudi 31

Jackie Naessens, le jeudi 31

Janvier 2021

Ils ont souri à la vie

Alix Cailluyer, le vendredi 1^{er}

Milo Collier, le jeudi 21

Ils se sont unis

Thomas Delvoye et Coline Termignon, le samedi samedi 23

Francis Camus et Christine Chombeau, le samedi 30

Ils nous ont quittés

Dominique Montel, le mercredi 6

Ferdinand Madoux, le samedi 9

Abbé Gérard Catteau, le mardi 12

André Favier, le vendredi 15

Georges Inghels, le mardi 19

Élisa Amorim, le vendredi 22

Françoise Facon épouse Villaeys, le samedi 23

Février 2021

Ils nous ont quittés

Marthe Prouvost veuve Hausemont, le dimanche 7

Les déclarations de naissances et de décès se font au service Affaires Générales, aux horaires d'ouverture de la mairie.

ERRATUM Calendrier des festivités

Une erreur s'est glissée dans le calendrier des festivités. Les 36^{es} fêtes de l'Amitié franco-belge auront lieu comme d'habitude le 3^e week-end de septembre - **du vendredi 17 au dimanche 19 septembre** - et non le 2^e week-end comme annoncé.

Le brevet des châteaux du LOS Cyclo (prévu le dimanche 12 septembre) est reporté au **dimanche 19 septembre**.

Rappel des règles pour les propriétaires de ruches et de poulaillers

Posséder un poulailler avec quelques poules pour produire ses propres œufs ou une ruche pour le miel devient une vraie tendance. Mais il est nécessaire de respecter les règles de bon voisinage et les obligations légales.

Les ruches



Avant de se lancer dans l'installation d'une ruche dans son jardin, il faut se demander si son terrain est suffisamment spacieux et bien séparé du voisinage pour accueillir une ruche. Chaque département a son arrêté préfectoral concernant les distances à respecter : dans le Nord, il faut respecter une distance minimale de 5 mètres avec la voie publique et de 3 mètres avec les propriétés riveraines.

Les obligations

- Déclarer en ligne la (ou les) ruche(s) chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches;

- Disposer d'une assurance *Responsabilité Civile*. Renseignez-vous auprès du syndicat apicole de votre département : www.frosad-nord-pas-de-calais.fr

Autres points importants

- Avoir une ruche dans son jardin implique qu'on l'installe dans un endroit où on ne sera pas amené à passer à proximité ;

- Penser à mettre en place un périmètre de sécurité de 5 à 10 mètres autour de votre ruche. Si vous avez des enfants, ce périmètre peut être matérialisé par un grillage, surtout si vous ne disposez pas d'une grande surface de terrain ;

- Il est indispensable d'installer un abreuvoir d'eau à proximité de votre ruche. L'abeille consomme énormément d'eau en période estivale. Vos voisins n'apprécieront pas forcément que vos abeilles étanchent leur soif dans leur jardin.

Les poulaillers

Il n'existe pas de règle concernant la distance minimale entre un poulailler et la limite de votre terrain. Néanmoins, les nuisances sonores restent interdites à tout à chacun. Comme avec tout animal de compagnie, c'est votre responsabilité civile qui est engagée en cas de problèmes dus à vos poules.

Règlementation pour usage domestique

- L'élevage de volailles est autorisé pour tous, si cela reste un élevage d'agrément, pour un usage domestique donc, c'est-à-dire la consommation personnelle d'œufs et/ou de la chair. Un particulier n'a donc pas le droit de vendre le produit de son élevage ;

- Les détenteurs de 5 oiseaux et plus élevés en extérieur doivent se déclarer auprès de la mairie. Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible les cas d'influenza aviaire et de s'assurer que la maladie ne circule pas. Toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Quelques règles de bon voisinage

- Pour faciliter les choses avec vos voisins, parlez-leur de votre projet ;

- Pour éviter toute nuisance, grillagez votre enclos pour garder vos poules à l'intérieur ;

- Nettoyer régulièrement le poulailler et les éléments qu'il contient évitera les nuisances olfactives, les maladies dues aux parasites et l'invasion d'hôtes indésirables comme les rongeurs. Pensez également à la fiente de vos poules. Si vous la gardez pour fertiliser votre jardin, placez-la de façon à ce que l'odeur ne puisse pas gêner le voisinage.



DOUBLE SENS CYCLABLE

Comment ça marche ?

Ils sont de plus en plus présents en ville. Il s'agit d'une rue dont un sens est réservé aux cyclistes. Il ne s'agit pas d'un contresens, comme on l'entend encore parfois, mais d'une voie de circulation à double sens, l'un des sens étant exclusivement autorisé aux seuls cyclistes, tandis que l'autre sens est réservé aux véhicules motorisés. Issu du code de la route, cet aménagement a pour vocation de faciliter les déplacements cyclistes dans la ville, en les sécurisant. Une sécurisation qui passe par l'amélioration de la visibilité réciproque des usagers, ce qui limite les risques de collision frontale. Même si cet aménagement est parfois impressionnant, notamment dans les rues étroites, plusieurs études ont démontré que c'était un aménagement sûr.

Cyclistes et automobilistes doivent faire attention aux intersections

► Bon à savoir...

- Le double-sens cyclable est exclusivement réservé aux cyclistes. **Il est interdit aux deux-roues motorisés.**
- Les cyclistes doivent toujours y rouler à leur droite, en faisant attention à l'ouverture des portières des véhicules en stationnement.
- La sécurité des cyclistes est assurée puisqu'ils voient arriver les automobilistes en face (et réciproquement).
Il y a très peu d'accident dans les rues en double sens cyclable. Attention toutefois aux croisements et aux entrées riverains.
- L'aménagement de double-sens cyclable favorise le partage de la rue et encourage l'usage du vélo pour divers déplacements.